

RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

Adresses Mails utiles

- Reclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

M22- 0059336

184431

Maladie

Dentaire

Optique

Autres

Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 3249 Société :

Actif Pensionné(e) Autre :

Nom & Prénom : BENNANI NOSTAFA

Date de naissance : 24/9/1957

Adresse : 3 RUE HAFID IBRAHIM AP3 CASABLANCA

Tél. : 0661186986 Total des frais engagés : . Dhs

Cadre réservé au Médecin

Docteur Nain GUIDON

6, Rue Jean Jaurès
CASABLANCA
Tél 05 22 26 71 53

Cachet du médecin :

Date de consultation : 21/11/23

Nom et prénom du malade : BENNANI NOSTAFA Age: 66

Lien de parenté : Lui-même Conjoint Enfant

Nature de la maladie : Benelli

Affection longue durée ou chronique : ALD ALC Pathologie :

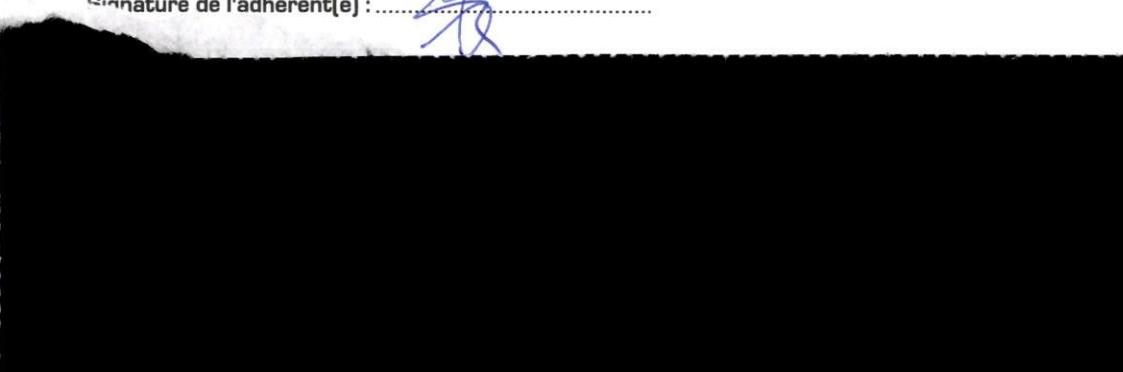
En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à Benalla Le : / /

Signature de l'adhérent(e) :



RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
21/11/23	CHC	-	250	DOCTEUR ANDRÉ GUIDON S. R. Jean Jaures C. SABLANCA Tél 05 22 26 71 53

EXÉCUTION DES ORDONNANCES

EXECUTION DES ORDONNANCES	
Cachet du Pharmacien Distributeur	Date
Montant de la Facture	

Pharmacie FOUCAUD
27 Rue Moulay El Youssaf
Gauthier - Casablanca
Tel : 05 22 26 42 12
WPE:09202883111127
990,70

ANALYSES - RADIOGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

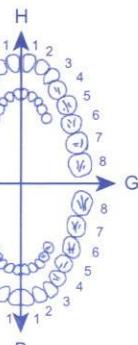
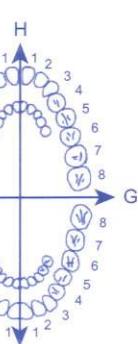
AUXILIAIRES MEDICAUX

RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				COEFFICIENT DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
O.D.F PROTHESES DENTAIRES	DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE			
	H 25533412 00000000 D 00000000 35533411	G 21433552 00000000 G 00000000 11433553	B	COEFFICIENT DES TRAVAUX
	[Création, remont, adjonction] Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession			MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Docteur Alain GUIDON

Ancien Externe des Hôpitaux

MEDECINE GENERALE

6, Rue Jean Jaurès
CASABLANCA

Tél. { Cabinet : 05 22 26 71 53
Domicile : 05 22 36 09 65

Sanofi-aventis Maroc
Route de Rabat -R.P.1,
Ain sebâa Casablanca
Tavanic 500mg. cp pel b7
P.P.V : 205,00 DH

6 118001 080830



3 582910 080732

PER..08
2025
L01-236039

TOPLEXIL
SIROP FL 150 ML
P.P.V : 15DH70

6 118000 060901

6, زنقة جان جوريس - الدار البيضاء

الكتب : 05 22 26 71 53
الهاتف { المكتب : 05 22 36 09 65
المنزل :

Bennani Mustapha

21.11.2023

Casablanca, le..... الدار البيضاء في

205,00

1. Tavanic 500 (7)

18,70 1 canule per

2. Toplexil

1 canule sirop

per

T : 890,70

Docteur Alain GUIDON
6, Rue Jean Jaurès
Casablanca
Tél : 05 22 26 71 53

Pharmacie FOUCAUDU
27, Rue Moussa Benou Nussair
Gauthier - Casablanca
Tél : 05 22 26 42 12